

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le **jeudi 12 juillet 2018**  
A **19 heures** à la salle des séances de la mairie

<b>MEMBRES ELUS</b>	<b>:</b>	<b>15</b>
<b>MEMBRES EN FONCTION</b>	<b>:</b>	<b>13</b>
<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>:</b>	<b>12</b>
<b>POUVOIR(S)</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

#### Conseillers Municipaux présents :

M. Jean **DILLINGER**  
M. Jacky **HALTER**  
Mme Gaby **ZILLIOX**  
Mme Monique **FURST**  
Mme. Christine **HEITZ**  
Mme Huguette **HAASSER**  
Mme Marie-Claude **MULLER**  
M. Pascal **FUCHS**  
M. Jacky **HEINTZ**  
M. Didier **SCHIMMER**  
M. Claude **LUDMANN**  
M. Daniel **GENTNER**

#### Conseiller Municipal absent excusé :

M. Steve **AUGUSTIN**

La convocation pour la séance a été transmise le 9 juillet 2018 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

#### **POINT N° 9 : ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE DE L'ESPACE FESTIF** **RUE DU FOYER A SCHIRRHEIN**

Le conseil, à l'unanimité autorise le Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance le point sus mentionné.

### **POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Entendu** les explications du Maire,

Mme Marie-Claude **MULLER** est nommée à l'unanimité : secrétaire de séance

### **POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 30 mai 2018.

**Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### **POINT N° 3 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES**

La fête des aînés se déroule tous les ans au mois de mai, elle apporte un moment convivial aux personnes âgées. Le déjeuner offert par la commune, suivi d'un après-midi récréatif a été animé par M. Pierre Grisey, accordéoniste. La prestation a été réglée par le Comité des fêtes.

L'association sollicite le remboursement par la commune.

Considérant l'importance de la participation des citoyens à la vie de la cité.

**Après** en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents**

**Décide** de rembourser les dépenses réglées par le Comité des Fêtes :

- 150 € pour la prestation chant

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont prévues au budget primitif 2018.

### **POINT N° 4 : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE**

Durant la période estivale, il convient de créer un poste de saisonnier.

**Après** en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents**

décide, la création d'un emploi d'adjoint technique C1 à temps non complet, en qualité de contractuel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à **20/35e.**





## **POINT N° 8 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CITY STADE, RUE DES ECOLES A SCHIRRHEIN**

Le maire informe le conseil municipal du projet de construction d'un « City stade » sur le terrain de basket en plein air, rue des Ecoles, de la commune de Schirrhein, selon délibération prise par le conseil municipal de Schirrhein en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Il faut rappeler que le terrain de basket a été transféré à la commune de Schirrhein par l'ancienne communauté de communes de Bischwiller et Environs.

La municipalité de Schirrhein sollicite la commune de Schirrhoffen pour participer au projet et à son financement.

**Vu** l'avis défavorable de la commission travaux en date du 12 juillet 2018,

**Vu** l'avis défavorable de la commission des finances en date du 12 juillet 2018,

**CONSIDERANT** que la commune de Schirrhoffen n'a pas été associée au projet en amont,

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents**

ne souhaite pas participer au projet et donne un **avis défavorable**.

## **POINT N° 9 : ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE DE L'ESPACE FESTIF – RUE DU FOYER A SCHIRRHEIN**

Dans le cadre de la convention relative aux investissements intercommunaux de Schirrhein-Schirrhoffen, le maire propose au conseil municipal de participer financièrement aux travaux d'électrification et d'éclairage de l'espace festif - rue du foyer à Schirrhein.

Les dépenses s'élèvent à 11 308,20 € TTC.

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal  
à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** de participer à hauteur de 5 % sur la base d'un montant F.C.T.V.A. déduit.

## **POINT : INFORMATIONS**

### ***Lotissement communal « Les Crécerelles » avancement des travaux phase 2***

M. Dillinger informe les membres du conseil municipal de la pré-réception des travaux d'assainissement et travaux de voirie qui auront lieu le vendredi 13 juillet 2018.

### **Fête du territoire**

La communauté d'agglomération de Haguenau organise une fête du territoire qui se déroulera le 16 septembre 2018.

Sur notre territoire 25 communes ont répondu à cet appel. La commune de Schirrhoffen participe et souhaite mettre à l'honneur le patrimoine juif. Une exposition sera organisée par l'association des généalogistes à la salle des fêtes.

Cette fête du territoire ce greffe sur les journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2018.

### **Aménagement d'une aire de jeux**

La municipalité a décidé de moderniser et d'étendre l'aire de jeux existante dans l'emprise de la salle des fêtes, par la mise en place d'un toboggan et d'un jeu à cordes. Les travaux démarrent semaine 28.

### **Salle des fêtes – mise en place d'une sonorisation**

La Communauté de communes de Haguenau a financé la mise en place d'une sonorisation mobile dans la salle des fêtes. Pour compléter cette installation et pouvoir l'utiliser en extérieur, il serait souhaitable d'acquérir deux haut-parleurs, un trépied et un micro en sus.

M. Jacky HEINTZ sollicite le conseil municipal pour le financement de ces petits appareillages, dont la dépense se monterait globalement à 600 €. Ainsi, lors des manifestations la commune serait bien équipée et n'aurait plus à redouter des sempiternelles pannes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Reste encore la problématique de l'occultation des fenêtres à régler.

L'ordre du jour étant épuisé, après un dernier tour de table, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

Jean DILLINGER

Jacky HALTER

Jacky HEINTZ

Daniel GENTNER

Didier SCHIMMER

Pascal FUCHS

Steve  
AUGUSTIN

Claude  
LUDMANN

excusé

Gaby ZILLIOX

Christine HEITZ

Huquette  
HAASSER

Monique FURST

Marie-Claude  
MULLER